

Direction de l'OMP – délégation SPG

Séance du 10 mars 2011, 8h00 – 9h45 à l'OMP

Présents SPG : L. Vité, A.-L. Fernandez, L. Lavarini, S. Théodoloz
Présents OMP : M. Dandelot, C. Vincent Gatti, (J.C. Garcia excusé)

Ordre du jour proposé par la SPG :

- Horaire des séances et agenda pour la fin de l'année
- Réaction à la lettre de la direction de l'OMP suite à notre courrier du 3 février
- Test pour les élèves de 10 ans: clarifications du processus.
- Formation du jeudi, avec un mercredi obligatoire? Tout est-il finalement toujours obligatoire?
- Horaire pour les regroupements et centres de jour: où en est l'OMP dans la réflexion?
- Orientation pour la rentrée 2011-2012
- Nouveaux projets de l'OMP
- Etat des lieux des structures de l'enseignement spécialisé : taux d'encadrement, etc.
- Formation des nouvelles et des nouveaux engagé-e-s
- Divers

1.) Horaire des séances et agenda pour la fin de l'année :

La SPG demande à fixer 2 séances avant la fin de l'année scolaire. Deux dates ont été agendées :

- vendredi 13 mai de 15h00 à 16h30
- vendredi 17 juin de 15h00 à 16h30

2.) Réaction à la lettre de la direction de l'OMP suite à notre courrier du 3 février :

La SPG s'étonne d'avoir écrit à M. S. Eliez et que cela soit M.Dandelot qui réponde à L. Vité. L. Vité souligne que ce courrier contient que des réponses que nous avons déjà eues.

2a.) Entretiens EEDP :

M. Dandelot souligne que ces entretiens sont riches et qu'ils permettent de montrer les points forts et faibles du lieu de travail. Il justifie le fait qu'uniquement les responsables d'institutions soient évalués, comme une façon de faire pour commencer la passation de ces entretiens, c'est pour lui un exercice, grâce auquel ils vont tirer un bilan. C. Vincent Gatti approuve le fait que ces entretiens soient menés par elle-même ou M. Dandelot et que tous deux soient assistés, pour les enseignants en période probatoire, par les RI de chaque structure. La SPG dénonce cette manière de procéder : les modalités de passation mises en place par le DIP doivent être respectées : « ... *les enseignantes et enseignants sont désigné-e-s par tirage au sort et/ou volontariat* ... »¹. La SPG demande pourquoi il n'y a pas eu un panel de la profession qui a été convoqué à ces entretiens (enseignant(e)s, éducateurs ET responsables d'institution) ? La SPG voit un risque de dérive : que plus tard on demande aux responsables d'institution de faire passer eux-mêmes ces EEDP. C. Vincent Gatti assure que ce ne sera pas le cas. C'est le supérieur hiérarchique direct qui évalue et qui remplit le document officiel. M. Dandelot rajoute qu'aucune trace n'apparaît dans le document écrit qui pourrait porter préjudice à l'employé évalué. C. Vincent Gatti souligne le fait que les RI peuvent lors de ces entretiens assister l'enseignant, le soutenir, l'accompagner. C. Vincent Gatti explique que les RI ont le droit de refuser d'assister à l'entretien de leurs collègues en période probatoire. M. Dandelot et C. Vincent Gatti assurent tous deux que les RI ont aussi la possibilité de refuser de passer leur propre EEDP. La SPG souligne que cette possibilité de refus pourrait soumettre les responsables d'institution et les enseignants en période probatoire à une réelle pression psychologique et de lourdes démarches (recours).

¹ Guide de l'entretien d'évaluation et de développement du personnel enseignant, modalités pratiques, critères, p.1

La SPG rappelle que ces entretiens sont là pour évaluer et développer le personnel et non pas les structures... La SPG suggère à la direction de l'OMP que pour pouvoir tirer un bilan de l'exercice, il faudrait élargir le panel, en offrant la possibilité à tout le personnel de se faire évaluer soit sur le volontariat, soit par tirage au sort pour pouvoir tirer un bilan plus réaliste de l'exercice. L'OMP accepte ce point. La SPG indique que la présence d'une tierce personne lors des entretiens ne respecte pas les modalités qui ont été définies. La SPG demande que le fait que les responsables d'institutions assistent aux EEDP des enseignants en période probatoire soit rediscuté lors d'une prochaine réunion. Elle demande aussi à ce que l'on mette à jour le document précisant les modalités de passation, car le document officiel du DIP n'est plus d'actualité (il y est écrit que ce sont les inspecteurs qui doivent évaluer les enseignants de la division spécialisée !).

2b.) Cahiers des charges des responsables pédagogiques des CMP :

La SPG déplore que la direction de l'OMP travaille sur le cahier des charges des RI sans même la tenir au courant. Elle demande de posséder ce cahier des charges. M. Dandelot certifie que ce document est en la possession uniquement de la direction de l'OMP et de la Directrice du DIP. Personne ne possède ce document écrit et la direction de l'OMP refuse de le transmettre pour l'instant à la SPG. La SPG demande que quand le document sera distribué, elle ne soit pas oubliée. La SPG demande qu'un groupe de travail soit mis sur pied pour réfléchir et éventuellement modifier ce document.

3.) Divers : Manque de proximité entre la hiérarchie et son personnel :

La SPG redit que le personnel des regroupements spécialisés souffre de la distance d'avec sa hiérarchie. Le personnel se sent abandonné ! La SPG redit que nous payons actuellement la réorganisation de l'enseignement ordinaire, ce que la SPG avait anticipé et annoncé... C. Vincent Gatti avoue qu'il manque une réflexion sur le fonctionnement des regroupements spécialisés qui pourrait être menée. D'ailleurs elle rappelle la prochaine séance du 28 mars entre la direction DGEP et OMP, dans laquelle ce point sera abordé. Elle invite les collaborateurs de l'OMP à y participer massivement.

4.) Test pour les élèves de 10 ans: clarifications du processus :

La SPG s'interroge sur la pertinence de faire passer ce test à TOUS les élèves de 10ans. M. Dandelot explique que la question a été débattue avec les inspecteurs, leur réponse est que si un élève peut travailler dans un groupe, il est capable de faire ces tests, si tel n'est pas le cas, alors sa place en regroupement est remise en cause... La SPG souligne le fait que ce n'est pas cette évaluation qui fait l'orientation des élèves. L'OMP répond que ces tests sont mis en place pour prévoir les effectifs futurs.

5.) Horaire pour les regroupements et centres de jour: où en est l'OMP dans la réflexion?

La SPG demande si un groupe de travail est prévu pour réfléchir un nouvel horaire pour les regroupements et les CMP ? C. Vincent Gatti assure que cela sera le cas dès septembre 2011.

6.) Formation du jeudi, avec un mercredi obligatoire? Tout est-il finalement toujours obligatoire?

M. Dandelot nous explique qu'il y a 3 formations le mercredi matin par année qui sont comprises dans le temps de travail. Les formations du jeudi continueront à exister. A chacun de se former et de ne pas dépasser son quota. M. Dandelot précise aussi qu'il faudra préciser dans le cahier des charges les spécificités des temps de travail pour un enseignant de la division spécialisée.